

GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne Compte rendu du comité de programmation du 10 avril 2025

Présents

Collège public

ABONDANCE Jocelyne, APTV (T - VD)*
 THOMAS Donatienne, CCCT (T - VD)
 GROS Claudine, CCVA (S - VD)
 RAUCAZ Christian, Arlysère (T - VD)
 VAIRETTO André, Arlysère (T - VD)
 RANCUREL Marie-France, 4C (S - VD) *possède un pouvoir donné par M. Genon*
 SANDRAZ Eric, Région AuRA (T - VD)

Collège privé

JAY Mathieu, ADRETS (T - VD)
 PIGUET Anne, centre socioculturel 3 P'tits cailloux (S - VD)
 ROUSSEAU Eric, Université Populaire (S - VD)
 BENOIT Séverine, Entrepreneur indépendant (T - VD) *possède un pouvoir donné par M. Machet*
 VIARD Nathalie, indépendante, avocate (T - VD) *possède un pouvoir donné par M. Gorré*
 ZANUTTINI Sabine, MLJ Pays Maurienne (T - VD)
 ANXIONNAZ Pierre, La Ruchette (S - VD)
 LEGER Eric, CMA (S) *M. Bertagnolo devant être présent initialement à la réunion, M. Léger n'avait pas voix délibérante. Au final malgré l'absence de M. Bertagnolo, il n'a pas voté au nom de ce binôme mais au nom de M. Costerg qui lui avait donné un pouvoir antérieurement.*

Autres membres sans voix délibérative

HENRY Marine, Région AuRA

Equipe technique LEADER/ animation :

COUTAZ Sonia, APTV
 NGUYEN Myriam, SPM
 JIMENEZ Maud, CA Arlysère

*(T) : titulaire

(S) : suppléant

(VD) : voix délibérative

Excusés

Collège public

VERNAY Gérard, CCHT
 SILVESTRE Jean-Louis, COVA
 PULCINI Sylvain, CCVV
 LOUBET Pierre, Arlysère
 DURBET Yves, SPM
 GENON Hervé, CCPM
 VAILLAUT Eric, 3CMA
 ALBRIEUX Alexandre, CCMG
 BODECHER Maurice, CCHMV
 VERNEY Sophie, CD73

Collège privé

ODIN Pierre-Yves, FACIM
 GORRE Alfred, ASDER
 BEGRAND Pauline, FOL73
 MACHET Alain, Vivre en Tarentaise
 MEYER Carla, Protect Our Winter
 PARIS Florian, AuRA Entreprise
 VALET Cédrik, CAUE
 COSTERG Jean-Sylvain, CCI
 GIRARD Hervé, CDT Arlysère
 BERTAGNOLO Ludovic, M. Tourisme Pays Albertville

Autres membres sans voix délibérative

VANIN Cristelle, C.A Arlysère

	Public	Privé	Total
Membres invités	22	22	44
Membres invités ayant voix délibérative (VD)	11	11	22
Membres présents	7	8	15
Titulaires présents	5	4	9
Suppléants présents ayant voix délibérative	2	3	5
Pouvoirs donnés	1	3	4
Nombre de voix délibératives	8	10	18

Le double quorum est bien respecté

Présence d'au moins la moitié des membres votants ET au moins la moitié des voix exprimées relèvent du collège privé



L'essentiel à retenir

Appels à projets 2024 : éléments d'analyse

- **Consommation potentielle de l'enveloppe de 58%** (1,4 M d'€ sur 2,25 M€)
- **5 appels à projets opérationnels correspondant à l'intégralité des fiches action 1, 2 et 3** de la stratégie locale de développement LEADER TAM.
- **35 projets sélectionnés dont 3 « échelle supra » :**
 - AAP concernés (nombre décroissant de projets) : Vitalité Sociale, Emploi-Formation, Changement climatique, Tourisme, Centre-bourg
 - Porteur de projets : 55% acteurs publics, 31% associatifs, 14% entreprises
 - Pour 1/3 des dossiers, LEADER représente moins de 25% du montant global de l'opération
 - Contributions des dossiers soutenus aux enjeux « socle » de la stratégie LEADER ?
Résultat de l'appréciation des participants :
 - Des enjeux « bien couverts » : attractivité de nouveaux jeunes et de familles, dynamique et attractivité des centres-bourgs ; anticipation et adaptation aux changements climatiques et crises ; inclusion sociale ; pérennité des activités économiques
 - Des enjeux moins bien couverts voire peu : maintien de la population ; bien vieillir, accès au logement
- **16 comités d'auditions, 6 CoProg, 2 consultations écrites, 3 100 h animation-gestion (2,1 ETP)** pour aboutir à la sélection des projets 2024.
- **Recensement à ce jour des demandes potentielles 2025 : environ 40 dont 11 d'échelle supra.** Thématiques les plus sollicitées : vitalité sociale et changement climatique

Orientations retenues pour les AAP 2025

- Cadre de réflexions : mieux répondre aux enjeux de la stratégie locale LEADER ; équité pour les porteurs de projets par rapport à 2024 ; maintenir une lisibilité du programme pour tous ; améliorer l'action financière du programme au regard des crédits restants ; lever des écueils 2024 constatés

Evolution par rapport aux AAP 2024	Ce qui est maintenu
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture AAP : 06/2025-10/2026 • Non-ouverture de l'AAP Centre-Bourg • Resserrage et/ou précisions des opérations éligibles aux AAP Tourisme, Emploi, Vitalité Sociale, Changements climatiques • Ouverture de l'AAP Coopération (sur l'ensemble de la SLD) • Conditions d'éligibilité : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les événements : limité à une édition sur l'ensemble de la programmation. - L'aide LEADER doit représenter au moins 30 % du montant total du projet • Projet considéré comme mixte quand il atteint au moins 70% de dépenses en section d'investissement. Pas possible de scinder le projet en 2 dossiers investissement et fonctionnement • Audition des projets TAM sur un des comités locaux avec invitation de l'ensemble des membres du CoProg et possibilité de participation en visio pour les membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Réception des projets au fil de l'eau • Plafonds de dépenses éligibles et plafonds FEADER • Processus de sélection : <ul style="list-style-type: none"> - Notation en Comité de programmation sur la base de l'avis émis en comité d'audition et rapporté par un membre du CoProg (présent au comité d'audition) – que l'avis soit positif ou réservé - Vote couleur avec grille papier en appui. - Seuil de sélection à 60/100 - La notation de chaque critère est le résultat de la moyenne des notes individuelles

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Ajustement de la grille de sélection :<ul style="list-style-type: none">- 1 critère spécifique par AAP- Suppression critères Contributions aux objectifs LEADER, Effet Levier- Augmentation de la note max sur le critère cohérence- Pré-notation technique du critère transition écologique et énergétique et dimension territoriale | |
|--|--|

Programmation (vote des montants FEADER calculés suite à l'instruction) :

- **Grégory Costantini - Acquisition matériel de cordonnier** : 26 019,18 € HT de montant d'opération retenu ; 15 611,51 € d'aide LEADER accordée
- **Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche - Pôle sport et loisir Morel** : 51 000 € HT de montant d'opération retenu ; 40 000 € d'aide LEADER accordée
- **Syndicat Pays de Maurienne - Animation et gestion LEADER 2025** : 39 554,61 € HT de montant d'opération retenu ; 31 643,68 € d'aide LEADER accordée

Nombre de dossiers restants à programmer : 24

Calendrier prévisionnel

Mai 2025 : consultation électronique pour validation des AAP 2025 et programmation de dossiers

Juin 2025 : publication des AAP

Réunion annuelle du GAL : avant été 2025 - à confirmer